



location de vacance annulé par agence !!

Par **axel33**, le **13/02/2012** à **19:28**

Bonjour,

J'ai fait une demande de réservation en août 2011 pour un appartement en station de ski pour la période du 10 au 17 mars 2012 auprès de l'agence URBANIA.

J'ai reçu un bulletin de réservation en date du 17/08/2011 en 2 exemplaires avec les caractéristiques de l'appartement demandé; j'en ai renvoyé un signé début septembre et accompagné du chèque d'acompte demandé.

J'ai ensuite reçu comme convenu la facture de la part d'URBANIA concernant l'acompte versé en rapport à l'appartement demandé et son descriptif.

Aujourd'hui, j'appelle l'agence pour leur demander une prestation sur les forfaits et finaliser le solde de la location, et la conseillère m'annonce que ma location a été annulée et qu'elle n'est plus disponible car attribuée à une autre personne.

On me demande de patienter puis on me dit que l'on va me rappeler...

Chose faite, on me dit qu'ils ont contacter l'autre personne qui refuse une autre solution et que je devrais accepter de prendre en contre partie un autre appartement.

Cet appartement ne me convenant pas car pas au même étage, n'ayant pas le même confort et plus loin que celui de mes parents qui partent en vacances à la même période..., je me demande de quel droit l'agence peut choisir quel personne doit pâtir de la situation dont eux-même sont les responsables alors que je suis certain d'avoir demandé cette réservation en premier car il a fallu qu'il fasse la demande de disponibilité auprès des propriétaires qui ne les avait pas encore fournies?

Puis-je exiger d'obtenir cet appartement et selon quelle procédure? (dates des bulletin de réservation et facture?)

Merci par avance de vos réponses qui m'aideront sûrement

Axel

Par **janus2fr**, le **14/02/2012** à **07:54**

Bonjour,

Il vous faut avant tout revoir le contrat de location, car ce genre de cas (erreur de réservation) doit y être prévu avec peut-être un dédommagement.